# WANG-FOUCHER Haiying

|  |  |
| --- | --- |
|  | Formation 2008 : Qualification aux fonctions de maître de conférences.  2007 : Doctorat en droit (université de Paris-I).  2004 : Réussite au concours d’entrée au CRFPA, IEJ Jean Domat, université de Paris-I.  2002-2003 : DESS Droit des affaires et fiscalité, université de Paris-I.  2001-2002 : DU Finances Publiques et fiscalité, université de Paris-II.  2001-2002 : Maîtrise en droit des affaires, université de Paris-I.  1995 : Certificat d’aptitude à la profession d’avocat (Chine).  1990-1994 : Maîtrise de droit économique international, université du droit et des sciences politiques de Chine. |

## Domaine de spécialisation

Droit.

## Fonction principale

Maître de conférences au Cnam (Intec).

## Expérience professionnelle

2007-2008 : ATER à l’université de Paris-I, directrice des études du diplôme universitaire « Le Droit en Europe ».

2006-2007 : ATER à la faculté de droit et de science politique de l’université de Reims.

2004 : Stage en droit fiscal au cabinet d’avocats Baker & McKenzie à Paris (3 mois).

2002-2003 : Stage en droit des affaires au cabinet d’avocats Falque & Associés à Paris (7 mois).

2002 : Stage en droit des affaires au cabinet d’avocats Vovan & Associés à Paris (3 mois).

1998-2000 : Juriste au service juridique de la Banque nationale de développement de Chine.

1997-1998 : Juriste au service juridique de la Banque d’investissement de Chine.

1994-1997 : Avocate, cabinet Jin à Zhuhai en Chine.

## Activités administratives et responsabilités collectives

2006 : Coordinatrice du colloque franco-chinois intitulé « le droit à l’environnement et sa protection », 28 et 29 septembre, Wuhan (Chine), traductrice des actes du colloque.

2008 : Contribution au colloque intitulé « Le droit de l’industrie financière Chine-France », 21 février, NYSE Euronext Paris.

Depuis 2008 : Responsable pédagogique de l’UE « Gestion juridique fiscale et sociale » du DSGC, département CCA, école MS, Cnam.

Membre de la société de législation comparée.

## Publications

2013 : « Conditions de la contrariété à l’ordre public international des stipulations mettant hors arbitrage les demandes reconventionnelles d’un défendeur impécunieux », note sous Cass. 1e civ., 28 mars 2013, co-auteur avec Monsieur le professeur émérite Jacques Béguin, JCP G, n° 21, 559.

2013 : « Responsabilité du liquidateur amiable de la société », note sous Cass. com., 11 juin, n° 12-18853, JCP G, 989.

2013 : « Actualité de la lutte contre le surendettement des entreprises », in *Mélanges publiés en l’honneur de Monsieur le professeur Yves Chaput*, décembre.